



Lettre annuelle 2012

SOMMAIRE :

Introduction	1
Retraités et bénéficiaires	2-9
Membres actifs	10-11
Que trouve-t-on sur le site Web?	12-14
Autres renseignements importants	15
Investissements de la Caisse	16-17
Situation actuarielle de la Caisse	18
Réunions	19
Annexes	20-32
- FAAFI	20-31
- Comité des pensions du personnel	32



J'ai le plaisir de vous présenter la *Lettre annuelle 2012* de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Comme chaque année, vous trouverez dans notre lettre des informations utiles sur le fonctionnement de la Caisse, mais nous essayons surtout de vous donner les moyens de dialoguer plus efficacement avec nous. Saviez-vous par exemple que vous pouvez facilement avoir accès aux informations trimestrielles concernant les variations du taux d'ajustement au coût de la vie et des taux de change depuis notre site Web au lieu d'attendre de recevoir notre bulletin trimestriel par la poste? N'hésitez donc pas à consulter notre site et à suivre les autres conseils utiles que nous vous donnons dans la présente lettre.

Je vous informe également que je prendrai ma retraite à la fin de cette année, après avoir eu le plaisir de vous servir pendant 12 ans. Le Comité mixte procède actuellement au choix de mon successeur, dont vous ferez connaissance dans la *Lettre annuelle 2013*.

Au nom de l'ensemble du personnel du secrétariat de la Caisse, je tiens à adresser à vous-même et à vos familles nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à mes sentiments dévoués.

L'Administrateur de la Caisse
Bernard Cochemé

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Ajustement des prestations au 1^{er} avril 2012

Comme il est de coutume en début d'année, la Caisse vous informe de l'ajustement des pensions servies en dollars des États-Unis. Compte tenu de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) aux États-Unis entre décembre 2009 et décembre 2010, cet ajustement a été de 4,5 %, au 1^{er} avril 2012.

Pour les retraités et autres bénéficiaires qui ont opté pour le système de la double filière, l'ajustement des pensions en monnaie locale au 1^{er} avril 2012 sera fonction de l'évolution de l'IPC dans leur pays de résidence, pour autant que le seuil de 2 % soit atteint. Dans le cas contraire, l'évolution constatée sera prise en compte pour le calcul de l'ajustement l'année prochaine. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter l'état de votre compte sur le site Web de la Caisse à condition d'être inscrit. Une fois sur la page réservée aux bénéficiaires, il suffit de suivre les instructions (cliquez sur le bouton « S'inscrire » situé sur la partie gauche de la page, puis suivez les instructions). Vous trouverez à la page 4 ci-dessous des explications plus détaillées sur la procédure à suivre.

Comme par le passé, les états trimestriels du compte des retraités et bénéficiaires ayant opté pour le système de la double filière et les avis de variation du coût de la vie leur seront également adressés par la poste, mais nous vous engageons à consulter le site Web de la Caisse, les communications électroniques étant beaucoup plus rapides que le courrier. Les informations envoyées par la poste sont traitées aussi rapidement que possible, mais leur expédition est tributaire de nombreux facteurs indépendants de notre volonté.

Pour ceux qui ont quitté leurs fonctions en 2011 ou au début de 2012 et qui ont opté pour la double filière, l'ajustement des prestations en fonction du coût de la vie dans leur pays de résidence sera effectué, le cas échéant, au prorata. Pour ceux qui bénéficient de leur premier ajustement depuis la liquidation de leur pension, la majoration sera réduite de 0,5 %. Dans le cadre de mesures d'économie décidées au début des années 80, cette réduction avait été initialement fixée à 1,5 % avant que le Comité ne décide de la diminuer compte tenu de l'amélioration de la situation actuarielle.

En cas de changement du montant des prestations, les intéressés en seront avisés lors du versement de leur pension d'avril 2012, qui interviendra soit le 1^{er} avril pour ceux qui sont partis à la retraite avant le 31 décembre 1984, soit le 1^{er} mai pour ceux qui sont partis à la retraite après cette date.

Des informations détaillées sur l'évolution de l'IPC dans les différents pays sont disponibles sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>), à la rubrique Taux de change/IPC.

Relevé annuel des prestations délivré par la Caisse

Chaque année, la Caisse délivre à des fins fiscales un relevé indiquant le montant des prestations payées pendant l'année civile écoulée. Le relevé indique le montant intégral des prestations, avant les déductions au titre de l'assurance maladie après la cessation de service.

Le relevé est délivré sur demande. Toutefois, il suffit de faire la demande une première fois pour le recevoir automatiquement les années suivantes. Il est généralement envoyé dans les six premières semaines de l'année.

Les exercices financiers et les lois fiscales, notamment celles qui concernent les pensions, varient beaucoup d'un pays à l'autre et sont modifiés fréquemment. La Caisse ne peut pas rester au fait de toutes les évolutions dans ce domaine ni donner des conseils personnalisés aux retraités ou à leur conjoint survivant. Il incombe donc à chaque bénéficiaire de vérifier quelles sont ses obligations fiscales.

Si une pension vous est versée périodiquement, nous vous conseillons de contrôler régulièrement vos relevés bancaires pour vous assurer que les versements mensuels ont bien été reçus. Au cas où un versement venait à manquer, veuillez nous le signaler sans tarder.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Déclaration de situation

Quiconque perçoit une ou des pensions servies par la Caisse est tenu de remplir chaque année une déclaration de situation. Cette déclaration permet à la Caisse de s'assurer que les retraités et autres bénéficiaires ont toujours droit aux prestations qui leur sont versées. Il est vivement conseillé de remplir le formulaire dans les meilleurs délais pour éviter toute interruption dans le paiement des prestations. La déclaration peut être retournée soit à notre bureau de New York, soit à celui de Genève.

La Caisse a commencé l'envoi des formulaires de déclaration de situation pour 2011 à la fin du mois d'octobre 2011. Environ 51 400 déclarations ont été envoyées, soit par les services postaux américains, soit par la valise diplomatique de l'ONU. La plupart des retraités et bénéficiaires ont retourné leur déclaration dûment remplie avant la mi-janvier 2012. Le 30 janvier 2012, la Caisse a envoyé environ 9 000 exemplaires d'un deuxième formulaire muni d'un code-barres pour 2011 à tous les retraités et bénéficiaires dont la déclaration signée n'avait pas été reçue. Si vous n'avez pas encore rempli votre déclaration pour 2011, nous vous encourageons à le faire et à la renvoyer de toute urgence à la Caisse.

Si à la fin du mois d'avril 2012 la Caisse n'a toujours pas reçu votre déclaration dûment remplie et signée, le versement de votre pension pourrait être interrompu. Dès que votre déclaration de situation dûment remplie nous sera parvenue, vos droits seront rétablis avec effet rétroactif.

Vous pouvez vérifier que la Caisse a bien reçu votre déclaration en vous connectant sur notre site Web (<http://www.unjspf.org>) et en utilisant le système de suivi des déclarations, à condition d'être préalablement inscrit. Pour cela, c'est très simple : il suffit d'aller sur le site Web et de suivre les instructions pour qu'un numéro personnel d'identification soit envoyé à votre domicile. Merci de prévoir un délai de quatre semaines pour que l'accusé de réception de votre déclaration de situation apparaisse sur le site Web de la Caisse.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les retraités et bénéficiaires qui nous ont retourné leur déclaration de situation sans tarder, permettant ainsi à la Caisse d'économiser du temps de travail des employés et de l'argent en nous dispensant de procéder à l'envoi de rappels.

Que faire si vous n'avez pas reçu le formulaire de déclaration de situation pour 2011? Si à la fin de février 2012 vous n'avez reçu ni le formulaire de déclaration de situation expédié en octobre 2011 ni le rappel de janvier 2012, vous pouvez adresser à la Caisse une lettre datée indiquant votre adresse officielle, vos nom et prénom(s), votre ou vos numéros de retraité et portant votre signature (l'exemplaire ORIGINAL, nous n'accepterons pas de télécopie). Cette lettre sera numérisée et jointe à votre dossier pour informer la Caisse de la situation et lui permettre de prendre les mesures nécessaires pour éviter que le paiement des prestations ne soit interrompu au cas où votre déclaration n'aurait pas été reçue avant la fin d'avril 2012. Les règles d'audit de la Caisse exigent toutefois que vous retourniez le formulaire pour 2011 muni du code-barres dûment rempli et signé avant la fin d'avril 2012.

Les nouveaux bénéficiaires qui touchaient une prestation depuis moins de six mois au moment de l'envoi des déclarations, en octobre 2011, n'en recevront pas pour 2011. Ils recevront leur première déclaration de situation à partir de l'exercice 2012.

Certains retraités ou bénéficiaires ne reçoivent pas leur formulaire de déclaration parce qu'ils ont oublié de signaler leur changement d'adresse à la Caisse.

En cas de changement définitif d'adresse postale officielle, pensez à remplir et à nous retourner l'exemplaire ORIGINAL du formulaire PF.23/M revêtu de votre signature.

Vous pouvez télécharger le formulaire sur le site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>), à partir de la page « Formulaires ».

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Comment s'inscrire sur le site Web?

1. Allez sur le site Web de la Caisse à l'adresse <http://www.unjspf.org>
2. Cliquez sur Bienvenue puis sur Bénéficiaire
3. Du côté gauche de l'écran, cliquez sur le bouton bleu S'inscrire. L'écran suivant apparaîtra :

Demande d'accès au compte bénéficiaire PIN (code d'accès)

*** Données requises**

Numéro de retraité* : R/

Prénom* :

Nom de famille* :

Il est important que vous fournissiez une adresse électronique valide pour que nous puissions vous contacter en cas d'éventuel problème avec votre demande ou de vous informer de divers changements de notre site Web.

Adresse électronique

4. Remplissez les champs d'information et cliquez sur Valider. Attention : votre numéro de retraité à 5 chiffres est différent de votre numéro de participant à 6 chiffres. Le numéro de retraité peut comporter une lettre. Votre nom doit être orthographié de la même manière que dans les dossiers de la Caisse, même s'il comporte une erreur. Vous pouvez demander que l'orthographe de votre nom soit corrigée en adressant une demande écrite à la Caisse.
5. Vous recevrez votre PIN (code d'accès) rapidement par courrier ordinaire à votre adresse officielle.
6. Une fois en possession de votre PIN, connectez-vous au site Web de la Caisse (<http://www.unjspf.org>)
7. Cliquez sur Bienvenue puis sur Bénéficiaire
8. Du côté gauche de l'écran, cliquez sur le bouton bleu Compte. L'écran suivant apparaîtra :

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

CCPPNU Accès sécurisé

<h4 style="text-align: center; background-color: #cccccc;">Première fois?</h4> <p>Bénéficiaires. Inscription pour ceux qui reçoivent une prestation de la Caisse</p> <p>Veuillez cliquer ici pour vous inscrire</p>	<h4 style="text-align: center; background-color: #cccccc;">Numéro de Retraité</h4> <p>Numéro de Retraité: R/ <input style="width: 80%;" type="text"/></p> <p>Mot de passe/PIN <input style="width: 80%;" type="password"/></p> <p style="text-align: center;"><input type="button" value="Accès"/></p> <p style="text-align: center;">Vous avez oublié le mot de passe, cliquez ici.</p>
--	--

9. Saisissez votre numéro de retraité et votre PIN puis cliquez sur Accès. Vous pourrez alors consulter toutes les informations relatives à votre déclaration de situation, remplir les estimations de prestations à double filière et consulter les taux du coût de la vie et de change les plus récents s'appliquant à votre régime. Attention : vous ne pourrez remplir les estimations de prestations à double filière qu'après avoir pris votre retraite et commencé à recevoir des relevés de paiement de la Caisse.

Vous vous êtes marié, remarié ou vous avez divorcé après le début du versement de votre pension?

Votre formulaire de désignation de bénéficiaires (PENS.A/2) est-il à jour?

Adressez-vous au secrétariat de la Caisse afin de confirmer/vérifier votre choix de bénéficiaire et/ou envoyez-nous un nouveau formulaire (PENS.A) dûment rempli et signé.

Si vous vous mariez ou remariez après le début du versement de votre pension, vous pouvez faire bénéficier un conjoint auquel vous n'étiez pas marié lors de votre cessation de service d'une prestation périodique de pension après votre décès. Si vous envisagez d'acheter une telle annuité, veuillez vous mettre en rapport avec la Caisse et nous communiquer le certificat de mariage (mentionnant la date du mariage ainsi que la date de naissance de votre conjoint) de sorte que nous puissions vous communiquer une estimation du coût de cette prestation. **Ce choix doit intervenir dans l'année suivant la date de votre mariage.** Ce nouveau régime prendra effet 18 mois après la date de votre mariage et est irrévocable sauf en cas de divorce, auquel cas vous devrez communiquer à la Caisse copie de l'acte de divorce.

La prestation que vous percevez sera réduite sur une base actuarielle en vue du versement de cette prestation à votre conjoint, compte tenu de facteurs comme votre âge et celui de votre conjoint. La prestation payable à votre conjoint ne peut être supérieure au montant qui vous est dû après réduction actuarielle.

En outre, si vous divorcez d'un conjoint auquel vous étiez marié à la date de votre cessation de service, vous devez communiquer à la Caisse une copie de l'acte de divorce pour que nous puissions mettre votre dossier à jour.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Consultation des relevés de compte trimestriels des retraités et bénéficiaires sur le site Web de la Caisse

Vous pouvez consulter vos relevés de compte trimestriels en ligne, sur le site Web de la Caisse. Pour cela, vous devez être préalablement inscrit, en suivant les instructions données sur le site ou bien ci-dessus.

Par ailleurs, chaque retraité ou bénéficiaire dont les prestations vont changer en cours de trimestre recevra un relevé au format papier. Vous avez peut-être remarqué des retards dans la réception de votre relevé en 2011 à cause de problèmes d'envoi et de traitement. La Caisse a reçu l'assurance que ces problèmes étaient désormais résolus et qu'en 2012, les relevés devraient vous parvenir plus rapidement. Nous vous rappelons toutefois que la consultation de notre site Web est la manière la plus rapide d'accéder à ces informations.

Si vous souhaitez réduire vos frais bancaires, nous vous conseillons de prendre directement contact avec votre banque pour voir s'il existe une méthode de virement plus avantageuse pour vous.

Fonds de secours

Nous rappelons aux retraités et autres bénéficiaires qu'il existe un Fonds de secours qui a pour objet d'alléger quelque peu les difficultés financières que la maladie, une infirmité liée à l'âge ou d'autres raisons analogues peuvent occasionner aux bénéficiaires de pensions modestes, en leur apportant une aide dans les cas d'urgence avérée.

Le Fonds de secours n'a pas pour vocation de compléter une pension que le bénéficiaire juge insuffisante, de financer l'octroi de prêts ni de remplacer une assurance maladie.

On notera que les demandes d'aide au titre du Fonds de secours doivent être faites par écrit auprès du secrétaire du comité des pensions de l'organisation qui vous employait. Elles doivent expliquer les circonstances relatives aux difficultés financières rencontrées par le retraité ou le bénéficiaire et être accompagnées de pièces justifiant le besoin d'aide financière et les frais correspondants pour en faciliter le traitement. Une aide d'urgence ne peut être versée que lorsque la Caisse a reçu la preuve du règlement des dépenses motivant la demande. Les demandes ayant trait à des frais médicaux doivent être accompagnées d'un certificat médical et de reçus attestant le règlement des factures.

Il y a également lieu de noter qu'un certain nombre d'associations membres de la FAAFI (dont la liste figure à l'annexe I.A) fournissent également une assistance spéciale. **Si vous pensez avoir droit à une aide, nous vous encourageons à vous mettre en relation avec l'association membre de la FAAFI de votre région, qui pourra peut-être vous aider à présenter une demande.**

Ainsi, l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et d'autres anciens fonctionnaires des Nations Unies (FFOA) a créé un « Fonds de secours » pour venir en aide à ses membres; l'Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS) vient aussi en aide à ceux de ses membres qui se trouvent dans une situation financière difficile, en accordant des prêts sans intérêt ou des dons. Par ailleurs, l'AFICS de New York a créé une fondation caritative qui vient en aide à des fonctionnaires internationaux à la retraite, à des conjoints survivants et des personnes à charge.

L'AAFI-AFICS/Genève dispose d'un fonds de solidarité qui vient financièrement en aide aux anciens fonctionnaires internationaux en situation difficile, qu'ils soient ou non membres de l'Association et qu'ils résident dans la région de Genève ou ailleurs. La Section des anciens fonctionnaires du BIT gère pour sa part un fonds de solidarité auquel tous les anciens fonctionnaires du Bureau international du Travail peuvent adresser une demande d'assistance, qu'ils soient ou non membres de la Section.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Des renseignements détaillés sur l'assistance au titre du Fonds de secours sont présentés dans la « Note A » aux Statuts et Règlement de la Caisse, ainsi que dans le livret thématique d'information concernant le « Fonds de secours », qui peuvent être consultés sur le site Web de la Caisse à l'adresse suivante : <http://www.unjspf.org>

Les personnes qui ne disposent pas d'une connexion à Internet peuvent obtenir les renseignements pertinents auprès du secrétariat du comité des pensions de l'organisation qui les employait.

Prélèvement des cotisations à l'assurance maladie après la cessation de service

La Caisse propose aux retraités de se charger de prélever sur le montant de la pension annuelle la cotisation due au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Elle ne procède à ce prélèvement qu'après avoir reçu une autorisation écrite de la part des bénéficiaires, qui auront rempli le formulaire établi à cet effet par les sections ou services de l'assurance maladie des organisations affiliées qui ont choisi de confier à la Caisse le soin de prélever les cotisations. Ce système de prélèvement n'est pas disponible pour toutes les organisations affiliées.

La Caisse n'étant pas chargée de l'administration du régime d'assurance maladie, elle n'est pas en mesure de répondre aux demandes de renseignements concernant les prestations de l'assurance maladie, le montant des cotisations et les demandes de remboursement.

Toutes les demandes de renseignements concernant l'assurance maladie, notamment l'autorisation de prélèvement et le montant de la cotisation, doivent être adressées à la section ou au service compétent de l'organisation où vous travaillez et non pas au secrétariat de la Caisse.

Associations de retraités et autres bénéficiaires

Sachez que la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI) et ses associations membres peuvent vous offrir une aide et des renseignements précieux. Créée en 1975 par les 3 associations de retraités existant alors à Genève, Rome, Paris et New York, la FAAFI comptait 49 associations membres en 2010.

L'objectif de la FAAFI est de représenter et de défendre les intérêts de ses associations membres, en particulier s'agissant des pensions, de l'assurance maladie et des questions connexes. Par ailleurs, la FAAFI reste prête à intervenir pour tous problèmes touchant, individuellement ou collectivement, les retraités ou bénéficiaires, ainsi qu'à prêter une assistance aux associations qui ne lui sont pas affiliées, en ce qui concerne notamment les pensions, l'assurance maladie et les questions connexes.

Fortes de l'expérience de leurs adhérents, les associations de la FAAFI sont des mines d'informations et de conseils, non seulement en matière de pension, mais aussi en ce qui concerne les législations nationales ou d'autres aspects de la vie dans tous les pays du monde.

Étant donné l'appui et l'assistance qu'elles apportent, ces associations continuent d'être de véritables partenaires du secrétariat de la Caisse et des organisations affiliées. Plus précisément, la FAAFI et ses associations membres apportent une aide précieuse aux retraités et autres bénéficiaires qui ont des problèmes à régler. La Fédération fournit également aux retraités et futurs retraités des informations et des conseils généraux et personnalisés sur l'application concrète des Statuts et Règlement de la Caisse. La FAAFI peut en outre apporter une assistance particulière concernant la déclaration de situation, document de la plus grande importance. Les représentants de la Fédération continuent de participer activement et efficacement aux délibérations du Comité mixte de la Caisse et de son comité permanent, du Comité d'audit et de tous les groupes de travail créés par le Comité mixte.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Il vous est donc loisible d'envisager d'adhérer à l'association de retraités de votre pays. La FAAFI encourage tous les fonctionnaires retraités des organisations affiliées à la Caisse à adhérer à l'association de leur choix. Les associations sont ouvertes à tous et œuvrent pour le bien de chacun. L'on trouvera à l'annexe I.A une liste des responsables de la FAAFI et de toutes ses associations affiliées. S'il n'existe pas d'association affiliée à la Fédération dans votre pays de résidence, vous voudrez peut-être en créer une en suivant les directives élaborées par la FAAFI. Une fois ce processus mis en place avec l'aide de la Fédération, la Caisse se chargera de transmettre la correspondance des responsables de cette nouvelle association aux retraités et bénéficiaires résidant dans le même pays, pour les informer de son existence et les inciter à adhérer.

Les coordonnées des associations de retraités et des personnes à contacter pour les associations ou groupes de retraités qui ne sont pas encore affiliés à la FAAFI se trouvent à l'annexe I.B. Cette liste, établie par la FAAFI, concerne les pays suivants : Afghanistan, Bélarus, Bénin, Chypre, Espagne, Ghana, îles Fidji et autres îles du Pacifique, Nicaragua, Portugal, Sénégal et Zambie.

Veillez noter l'adresse d'une nouvelle association membre de la FAAFI : l'Association des anciens fonctionnaires internationaux de l'Organisation des Nations Unies au Nigéria (AFUNCS).

En ce qui concerne la région de Genève, veuillez noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux affiliée à la FAAFI (AAFI-AFICS/Genève), les associations et sections d'anciens fonctionnaires des différentes organisations sises à Genève (CCI, GATT/OMC, BIT, OMM, OMS et UIT) continuent de prêter leur assistance. Une liste de ces associations et sections, ainsi que des personnes à contacter pour chacune, figure à l'annexe I.C.

Des informations complémentaires sur la FAAFI et les associations qui y sont affiliées sont disponibles sur le site Web de la Fédération, à l'adresse suivante :

<http://www.FAFICS.ORG>

Vous y trouverez notamment une page consacrée à la FAAFI (« Qu'est-ce que la FAAFI? »), l'adresse de la Fédération et le nom des personnes à contacter, la liste des membres de son comité et celle de ses associations affiliées, des renseignements utiles pour les retraités et les bénéficiaires, ainsi que des conseils pour la constitution de nouvelles associations de retraités.

RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES

Vous souhaitez poser des questions à la Caisse? Voici comment nous contacter :

Selon votre lieu de résidence, vous pouvez choisir de contacter le bureau de New York ou celui de Genève. Les systèmes et le fonctionnement de la Caisse sont complètement transparents, et votre demande sera traitée par notre personnel compétent, quel que soit le bureau contacté.



New York

Par téléphone : 1 212 963 6931

Par télécopie : 1 212 963 3146

Par courrier électronique : UNJSPF@UN.ORG

En personne* : 37^e étage
1 Dag Hammarskjöld
Plaza (DHP)
Angle de la 48^e Rue
et de la 2^e Avenue

Par courrier postal :

UNJSPF
s/c United Nations
P.O. Box 5036
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique

* Si vous souhaitez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de New York est ouvert du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures. Il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.



Genève

Par téléphone : 41 0 22 928 88 00

Par télécopie : 41 0 22 928 90 99

Par courrier électronique : UNJSPF.GVA@UNJSPF.ORG

En personne* : Bâtiment du Pont de Nemours
Chemin du Pavillon 2
1218 Grand Saconnex
Suisse

Par courrier postal :

UNJSPF
s/c Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

* Si vous souhaitez vous rendre à la Caisse en personne, veuillez noter que le bureau de Genève est ouvert tous les jours (sauf les jeudis) de 8 h 30 à 17 heures. Il est recommandé d'appeler le 41 22 928 88 00 ou d'envoyer un message électronique pour prendre rendez-vous.

Compte tenu du nombre important d'appels reçus et du temps d'attente et/ou des difficultés pour joindre un employé d'une part, et du nombre croissant de personnes se rendant à la Caisse d'autre part, nous vous recommandons vivement d'envoyer votre demande à l'une des adresses électroniques indiquées ci-dessus. Chaque message est enregistré dans notre système et nous nous efforçons d'y répondre avec diligence et efficacité.

MEMBRES ACTIFS



Membres actifs :

À l'attention des nouveaux membres : Il se peut que vous puissiez compléter votre période d'affiliation totale et ainsi augmenter vos futurs droits à prestation en usant de la possibilité qui vous est offerte par le Règlement de la Caisse de valider une période de service pendant laquelle vous n'étiez pas affilié à la Caisse, conformément à la règle 23, et/ou de vous voir restituer la plus récente de vos périodes d'affiliation antérieures conformément à l'article 24.

Notez bien que, si cette possibilité vous est offerte, il faut absolument dans l'un et l'autre cas que vous exerciez votre option dans un délai d'un an à compter de la date à laquelle vous avez commencé ou recommencé, selon le cas, à participer à la Caisse.

Accords de transfert : Si vous travailliez auparavant pour une organisation intergouvernementale ou pour un État membre d'une organisation affiliée ayant signé un accord de transfert entre son fonds de retraite et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, vous pourriez avoir le droit d'ajouter le montant correspondant à votre période d'affiliation totale et, ainsi, d'augmenter vos prestations de retraite par un transfert de fonds de votre programme de retraite précédent à la Caisse des pensions des Nations Unies. Si tel est le cas, les dispositions de l'accord de transfert en question s'appliqueront concernant le processus de transfert en tant que tel, le montant du transfert et le nombre d'années d'affiliation précédents qui peut être reconnu par la Caisse.

Attention : Si vous êtes intéressé, vous devez faire la demande dans une période de temps stricte et définie après avoir intégré la Caisse des pensions des Nations Unies. Pour obtenir une liste des accords de transfert et de leurs conditions d'admissibilité, veuillez consulter notre site Web.

Changements de situation personnelle :

Il est important, alors que vous êtes toujours en service, de vous assurer que la Caisse a des renseignements à jour sur votre état civil et vos enfants, en vue d'un éventuel versement résiduel de la Caisse aux survivants en cas de décès. Veuillez faire part de tout changement à l'organisation qui vous emploie, car c'est elle qui est chargée de mettre à jour vos données auprès de la Caisse.

Cessation de service

Pour que nous puissions commencer à calculer la pension à laquelle vous avez droit, il faut qu'au moment de votre cessation de service nous recevions : a) de l'organisation qui vous emploie, la ou les notifications indiquant la date officielle de la cessation de service, le montant de la rémunération considérée aux fins de la pension et le montant des cotisations versées depuis la fin de l'année précédente; b) de vous : 1) un formulaire d'instructions de paiement (PENS.E/6 ou PENS.E/7) dûment rempli indiquant le type de prestations que vous avez choisi (lorsque vous avez le choix entre plusieurs options); 2) le compte bancaire sur lequel vous souhaitez que les versements soient effectués; 3) la monnaie de paiement; 4) votre adresse postale; 5) votre acte de naissance ainsi que ceux de votre (vos) conjoint(s) et de vos enfants âgés de moins de 21 ans; 6) votre ou vos acte(s) de mariage; 7) votre ou vos certificat(s) de divorce s'il y a lieu. Vous devez nous fournir ces renseignements et documents même si vous en avez déjà donné des exemplaires à l'organisation qui vous emploie. Si possible, veuillez également nous communiquer un numéro de téléphone personnel et une adresse de courrier électronique auxquels la Caisse pourra vous contacter si elle a besoin d'éclaircissements au moment du calcul des prestations auxquelles vous avez droit ou par la suite.

À l'approche de la date de votre retraite ou de votre cessation de service, il est vivement recommandé d'aller sur le site Web de la Caisse et d'utiliser l'outil d'estimation des prestations, qui vous permettra d'obtenir une estimation de vos prestations basée sur les registres de la Caisse. C'est une application conviviale, qui vous permettra de mieux comprendre et évaluer les différentes options qui s'offrent à vous. Notez que si vous êtes membre de la Caisse, vous pouvez utiliser cet outil à n'importe quel moment pour calculer le montant global des prestations auxquelles vous avez droit en fonction de différents paramètres et connaître le montant de la somme à recevoir au moment d'une éventuelle cessation de service ou de votre rémunération considérée aux fins de la pension.

MEMBRES ACTIFS

Vous pouvez aussi demander au secrétariat du comité des pensions de votre organisation une estimation des prestations parmi lesquelles vous pouvez opter dans les six mois de la date prévue pour votre cessation de service.

Lorsque le versement initial tarde à être effectué, c'est généralement pour une des raisons suivantes : a) la notification de cessation de service a été envoyée tardivement par l'organisme employeur; b) les instructions de paiement ont été données tardivement; c) des renseignements concernant le participant, y compris sa situation de famille et, le cas échéant, le nombre et l'âge de ses enfants, sont incomplets ou inexacts. Faites donc tout ce que vous pouvez pour que l'organisation qui vous emploie nous envoie au plus tôt les documents concernant la cessation de service, et efforcez-vous de remplir et de nous remettre rapidement votre formulaire d'instructions de paiement.

Relevés annuels

Vous pouvez consulter vos relevés annuels sur le site Web. Le relevé annuel pour l'année 2011 sera disponible une fois les comptes de la Caisse arrêtés, ce qui devrait être fait d'ici à la mi-mai 2012. Le relevé annuel de 2010 est actuellement disponible. Nous vous invitons à passer en revue les renseignements qui y sont portés et à nous faire part des erreurs que vous pourriez constater.

Estimations en ligne

Il est également possible d'estimer vous-mêmes le montant des prestations futures sur le site Web de la Caisse. Avant d'utiliser le système d'estimation, vérifiez que les renseignements dont dispose la Caisse à votre sujet sont exacts. Cliquez sur le lien suivant pour savoir comment vous inscrire sur le site Web pour pouvoir consulter vos relevés personnels et estimations :

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/pdf/ASInstruct_2fra.pdf

QUE TROUVE-T-ON SUR LE SITE WEB?

<http://www.unjspf.org>

Vous trouverez sur le site Web de la Caisse tous les renseignements nécessaires pour gérer efficacement vos droits à pension, que vous soyez retraité, bénéficiaire ou membre actif. Vous y trouverez notamment les dernières versions des formulaires administratifs, des Statuts et du Règlement de la Caisse, des livrets d'information et des résumés des dispositions applicables, la liste des membres du Comité mixte, la lettre annuelle et le rapport annuel de la Caisse et les derniers renseignements concernant la présentation annuelle de la déclaration de situation. Vous pouvez consulter votre relevé annuel et établir vous-même une estimation des prestations auxquelles vous pourriez avoir droit. Vous trouverez également sur le site Web les dernières informations concernant l'indice des prix à la consommation et les taux de change. Nous vous encourageons à consulter d'abord le site Web pour toutes les questions que vous auriez à poser au sujet de votre pension.

Formulaires

Vous trouverez sur le site Web, à la rubrique « Formulaires », une liste des formulaires utilisés par la Caisse.

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=Forms&lang=fra

Les formulaires les plus fréquemment utilisés sont indiqués ci-dessous :

PF.23M : Changement d'adresse postale

PENS.A/2 : Désignation du bénéficiaire d'un versement résiduel

PENS.E/2, E/6 E/7, E/8 : Instructions de paiement

PENS.E/10 : Attestation de pays de résidence (pour le choix de la double filière)

PENS.E/11 : Changement du pays de résidence

Statuts, Règlement et système d'ajustement des pensions

Les nouveaux Statuts, Règlement et système d'ajustement des pensions ont été mis sur le site Web. Pour y accéder, cliquez sur le lien suivant :

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=Participant&lang=fra

Les retraités et les bénéficiaires peuvent, sur le site Web :

– Obtenir une estimation des prestations auxquelles ils auraient droit en monnaie locale selon le système de la double filière; et

– S'assurer que la Caisse a reçu leur déclaration de situation.

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=Beneficiary&lang=fra

Investissements

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=Investments&lang=fra

Réponses aux questions fréquemment posées

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=FAQ&lang=fra

Indice des prix à la consommation/taux de change

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/page.jsp?page=ExchangeRates&lang=fra

QUE TROUVE-T-ON SUR LE SITE WEB?

Statistiques de fréquentation du site Web de la Caisse pour 2011 (changements par rapport à 2010)

Nombre total de visites :	481 000 (+ 18 %)
Estimations des prestations :	234 000 (+ 4 %)
Estimations double filière :	13 000 (+ 43 %)
Relevés annuels consultés :	63 000 (- 6 %)

Étude sur la gestion actif-passif

La deuxième étude sur la gestion actif-passif de la Caisse a été réalisée en 2011. Vous en trouverez les conclusions détaillées sur le site Web (en anglais seulement) :

http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/pdf/ALM/ALM2011.pdf

Déclaration de l'Administrateur concernant la situation financière de la Caisse

L'administrateur a préparé un article important concernant la situation financière actuelle de la Caisse. Vous le trouverez à l'adresse suivante : http://www.unjspf.org/UNJSPF_Web/pdf/UNJSPFCEO_ALM2011fra.pdf

Comment communiquer efficacement avec la Caisse?

Pour que vous puissiez obtenir les renseignements que vous ne trouvez pas sur le site Web ou vous mettre en rapport avec la Caisse, celle-ci a mis en place des systèmes permettant de gérer la masse importante de communications qu'elle reçoit de près de 180 000 participants actifs, retraités et autres bénéficiaires, qui travaillent et résident dans quelque 190 pays. Elle s'est notamment dotée d'un mécanisme de contrôle de la qualité pour garantir un délai de réponse raisonnable et un traitement diligent des cas où l'intéressé a dû la recontacter.

À cet égard, veuillez noter que, dans le cadre du dispositif de sécurité de l'ONU, le courrier adressé à la Caisse est parfois soumis à un contrôle externe, ce qui peut allonger les délais de réponse. **Toute lettre adressée à la Caisse doit comporter le nom complet et le numéro attribué par la Caisse aux participants et aux retraités. Il est fortement conseillé de faire figurer ces mentions dans l'objet de tout courrier électronique adressé à la Caisse**, ce qui permettra au secrétariat de la Caisse de faire parvenir les demandes et la documentation connexe au service approprié.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir appliquer ces recommandations pratiques : cela facilitera l'enregistrement, l'aiguillage et le traitement des demandes.

Les participants actifs qui sont fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ou de l'un de ses fonds et programmes doivent adresser leurs demandes directement à la Caisse, qui joue le rôle de secrétariat du Comité des pensions. Les participants qui sont fonctionnaires d'autres organisations affiliées doivent adresser leurs demandes directement au Secrétaire du comité des pensions de leur organisation. La liste des organisations affiliées figure à l'article 3 des Statuts de la Caisse.

L'on trouvera à l'annexe II une liste des adresses électroniques de chaque comité des pensions des 23 organisations membres.

Note : Dans tous vos échanges avec la Caisse, nous vous invitons à mentionner votre nom complet ainsi que le numéro que la Caisse vous a attribué.

QUE TROUVE-T-ON SUR LE SITE WEB?



Attention aux messages frauduleux concernant la Caisse

La confidentialité de vos données personnelles est toujours une priorité pour la Caisse. Nous nous efforçons d'y veiller.

Faites attention aux courriels qui vous demandent des renseignements personnels ou qui vous donnent des instructions sur la meilleure façon de recevoir des prestations qui n'ont pas été demandées. S'ils peuvent à première vue sembler être authentiques et émaner des Nations Unies, ils ne le sont pas et vous ne devez pas y répondre.

Si vous pensez avoir reçu un message frauduleux, transférez-le à unjspinfosec@un.org et nous l'étudierons pour vous. Vous recevrez une réponse automatique confirmant la réception du message.

Rappel : La Caisse n'enverra ni ne vous demandera jamais par courriel des données personnelles comme votre numéro de compte, votre PIN ou votre mot de passe par courriel ou par message texte.

AUTRES RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

Liste de contrôle pour le versement d'une pension de survivant

Que vous soyez participant actif ou retraité, vous devrez veiller à constituer le dossier voulu pour le cas d'un décès éventuel, étant donné que la Caisse des pensions, dans de nombreuses situations, assure des prestations de survivant. Vous aurez tout d'abord intérêt à consulter sur le site Web de la Caisse le livret thématique concernant la pension de survivant pour déterminer si, en cas de décès, vos survivants auraient droit à des prestations de la Caisse. Si tel est le cas, vous devrez ensuite verser au dossier que vous aurez constitué une copie conforme des documents suivants :

Certificat(s) de mariage

Ordonnance(s) de divorce

Certificats de naissance pour vous-mêmes et vos survivants/bénéficiaires

Documents d'identité officiels, pour vous-mêmes et vos survivants/bénéficiaires

Vous devrez aussi lire le livret thématique concernant la pension de conjoint survivant qui fournit les informations dont la Caisse des pensions a besoin pour calculer dans les délais le montant de votre prestation. Au moment de votre cessation de service, n'oubliez pas de communiquer ces renseignements à la Caisse. Vous devrez également vous assurer que la désignation des bénéficiaires que vous avez effectuée sur le formulaire A2 ainsi que votre déclaration de situation ont été constamment mises à jour.

Opérations de la Caisse : une progression constante

La Caisse compte 23 organisations affiliées.

Les chiffres définitifs pour 2011 concernant le nombre total de membres actifs de la Caisse et le montant des prestations périodiques (y compris les pensions aux enfants) seront publiés dans le rapport annuel de fin d'année, qui paraîtra sur le site Web plus tard lorsque les données des organisations affiliées auront été reçues et que les rapprochements appropriés auront été effectués.

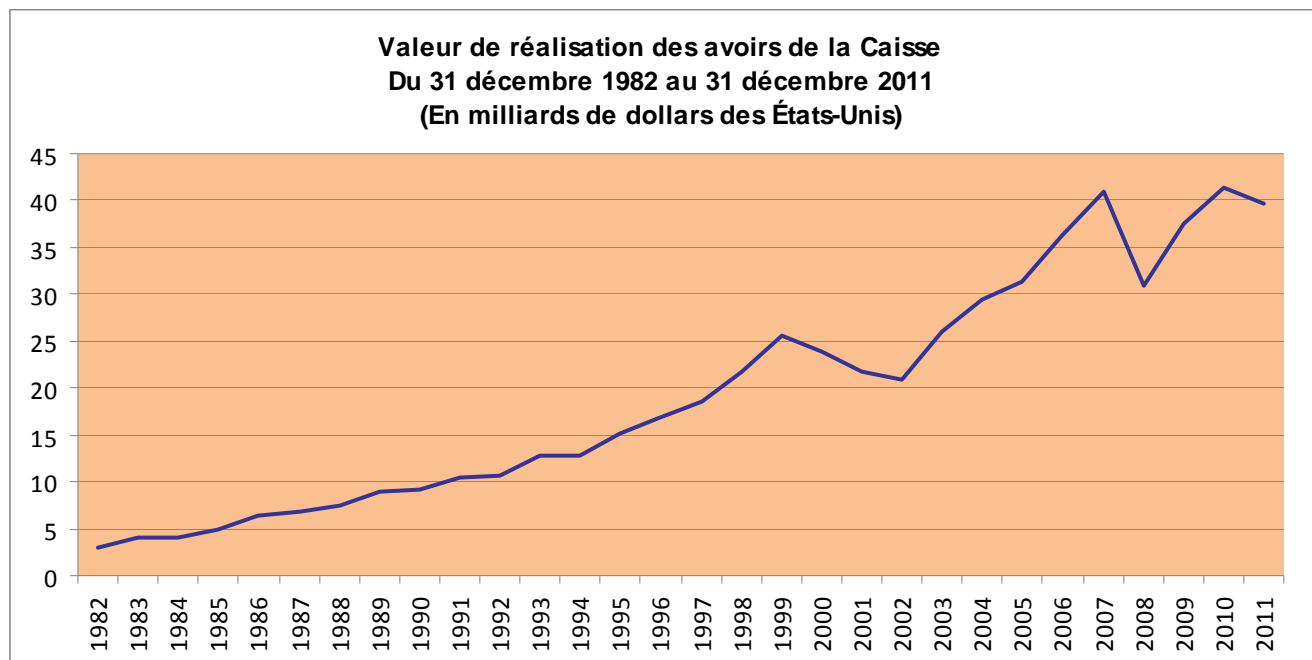
En 2011, le montant annuel des prestations servies par la Caisse a atteint 1,6 milliard de dollars des États-Unis et ces prestations ont été versées dans 15 monnaies différentes et 190 pays.

INVESTISSEMENTS DE LA CAISSE

Investissements de la Caisse : résultats de 2011

L'année 2011 a été tumultueuse sur les marchés financiers, les autorités financières et les investisseurs consacrant toute leur attention au règlement de la crise de la zone euro. En avril 2011, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse a dépassé les 44 milliards de dollars – un record absolu – mais les marchés ayant réagi négativement à la crise de la dette dans la zone euro, elle a diminué au cours des mois suivants, s'établissant à 39,7 milliards de dollars au 31 décembre 2011, contre 41,4 milliards un an plus tôt, en baisse de 4,1 %. Au 31 décembre 2011, le taux de rendement global des placements, qui tient compte de l'échelonnement des flux de trésorerie, était de -3,9 %. Après ajustement en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) aux États-Unis, la Caisse a connu un taux de rendement réel (c'est-à-dire corrigé de l'inflation) de -7,0 % pour l'année.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution historique de la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse depuis 1982. Il convient de noter que la valeur au 31 décembre 2011 est encore provisoire.



Au 31 mars 2011 – date de clôture précédemment retenue dans les rapports du Représentant du Secrétaire général au Comité mixte –, la valeur de réalisation des avoirs de la Caisse s'établissait à 42,8 milliards de dollars, contre 38,3 milliards un an plus tôt, en augmentation de 11,8 %. Malgré les conditions défavorables à la prise de risque ayant prévalu en 2011 et la révision à la baisse de la cote de crédit, les obligations américaines à 10 ans ont produit un rendement de 16,7 % depuis le 31 décembre 2010. À l'inverse, les actions de l'indice MSCI Emerging Markets ont produit un rendement négatif (-18,3 %). La Caisse n'investit pas dans les tabacs, secteur qui a connu les meilleurs résultats en 2011. Cependant, grâce à une gestion dynamique, la Caisse continue, sur le long terme, d'obtenir un rendement supérieur au rendement de référence grâce à une sélection judicieuse des titres et au rééquilibrage du portefeuille. Le rendement du portefeuille de la Caisse sur 5 ans et sur 10 ans demeure supérieur au rendement de référence 60/31. Le rendement de la Caisse sur 5 ans a été de 1,7 %, soit plus que le rendement de référence 60/31 (1,6 %), et, sur 10 ans, de 6,5 %, dépassant là encore le rendement de référence 60/31 (5,9 %). La Caisse s'en est tenue à une politique d'allocation d'actifs prudente en 2011, terminant l'année avec des niveaux de trésorerie plus élevés (4,6 %), tandis que la part des actions descendait à 59,1 %. La part investie dans des établissements financiers a été maintenue en dessous de son niveau de référence et ne comprend pas de dettes directement émises par la Grèce, le Portugal, l'Irlande, l'Italie ou l'Espagne.

INVESTISSEMENTS DE LA CAISSE

Pour rappel, les fluctuations de la valeur boursière des avoirs de la Caisse sont le résultat inévitable des fluctuations des marchés financiers et de la variation de la valeur du dollar par rapport aux autres monnaies dans lesquelles sont libellés les investissements de la Caisse. Étant donné que les pensions de retraite et les prestations connexes sont garanties par les avoirs de la Caisse, l'objectif à long terme de cette dernière, en matière d'investissements, est d'obtenir un rendement optimal tout en appliquant les critères suivants : sécurité, rentabilité, liquidité et convertibilité. À cet égard, il y a lieu de noter que le taux de rendement annuel cumulatif des investissements de la Caisse, pour la période de 50 ans s'achevant au 31 décembre 2011, s'établit à 8,0 %, ce qui représente un taux de rendement annuel réel (corrigé de l'évolution de l'IPC aux États-Unis) de 3,7 % pour la même période.

Le tableau ci-après montre l'évolution à long terme du taux de rendement :

	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	50 ans
Rendement nominal	(3,9)	2,9	8,4	(1,1)	1,7	4	4,5	5,6	7,6	6,5	6,3	7,3	7,7	8
Indice des prix à la consommation aux États-Unis	3,2	2,4	2,5	1,9	2,3	2,3	2,5	2,6	2,5	2,5	2,4	2,5	2,9	4,2
Rendement réel (corrigé de l'inflation aux États-Unis)	(7)	0,6	5,8	(2,9)	(0,6)	1,6	1,9	2,9	4,9	3,9	3,8	4,7	4,6	3,7
Rendement excédentaire (méthode arithmétique) (3,5 %)	(10,5)	(2,9)	2,3	(6,4)	(4,1)	(1,9)	(1,6)	(0,6)	1,4	0,4	0,3	1,2	1,1	0,2

SITUATION ACTUARIELLE

Situation actuarielle de la Caisse

Des évaluations actuarielles sont effectuées tous les deux ans en vue de déterminer, à partir de différentes hypothèses d'ordre économique et démographique, si les avoirs actuels et le montant estimatif des avoirs futurs de la Caisse sont suffisants pour couvrir les obligations actuelles et futures. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été réalisée le 31 décembre 2009. La prochaine évaluation sera réalisée avec les données arrêtées au 31 décembre 2011 et ses résultats seront d'abord présentés au Comité mixte lors de sa session de juillet 2012.

Les résultats de l'évaluation ont fait apparaître le premier déficit depuis 12 ans, à savoir -0,38 %, de la rémunération considérée aux fins de la pension. Toutefois, le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil ont estimé que le taux de cotisation de 23,7 % était suffisant pour faire face aux obligations découlant des Statuts de la Caisse, et le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil, de même que le Comité mixte, suivront la situation de très près.

Une autre analyse effectuée dans le cadre de l'évaluation actuarielle a pour objet de déterminer les ratios de financement. Cette analyse aide le Comité mixte à évaluer la situation financière de la Caisse sur une base actuelle plutôt qu'en établissant des projections. Les ratios de financement sont calculés en comparant les avoirs actuels de la Caisse avec la valeur des prestations accumulées (engagements) à la date de l'évaluation et sont calculés en se fondant sur l'hypothèse d'une liquidation complète des avoirs de la Caisse. Au regard des engagements au 31 décembre 2009, on a constaté que le financement de la Caisse était solidement assuré, avec un ratio de financement de 139,6 %. On trouvera ci-après un récapitulatif des ratios de financement au fil des ans :

Ratios de financement pour les évaluations arrêtées au 31 décembre 1995-2009								
	1995	1997	1999	2001	2003	2005	2007	2009
Pensions <u>non</u> ajustées	132	141	180	161	145	140	147	140
Pensions ajustées	81	88	113	106	95	92	95	91

Les facteurs qui affectent la situation de financement de la Caisse ainsi que l'existence d'un déficit ou d'un excédent actuariels sont le rendement des placements, la variation du nombre des participants par rapport aux hypothèses retenues, les modifications apportées aux droits à prestations et les variations des cotisations à la Caisse. Le Comité mixte suit de près chacun de ces facteurs par le biais de l'évaluation actuarielle, en se fondant notamment sur les avis donnés par le Comité d'actuaire et l'Actuaire-conseil. Dans le cadre du cycle normal d'évaluations actuarielles, le Comité mixte a examiné en 2011 une analyse des hypothèses et des méthodes actuarielles qui seront utilisées pour évaluer la situation de la Caisse.

En outre, une étude spéciale concernant la gestion des avoirs et des engagements de la Caisse a été achevée en 2011. Cette étude contient une analyse statistique poussée des engagements prévus de la Caisse, en comparaison de ses avoirs, pour les 60 prochaines années. La nouvelle étude, comme la précédente, menée en 2007, a passé en revue les catégories d'avoirs dans lesquelles la Caisse peut placer ses fonds ainsi que les autres options pouvant être envisagées afin d'aider le Secrétaire général à élaborer une politique stratégique en matière de placements qui puisse aider la Caisse à obtenir le meilleur rendement possible, compte tenu des prestations qu'elle devra servir à l'avenir et du degré de risque toléré. Les résultats de cette étude spéciale sont publiés sur le site Web de la Caisse.

Un résumé des résultats de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2011 sera inclus dans le rapport annuel 2012.



Cinquante-huitième session du Comité mixte (Genève, 11-15 juillet 2011)

Comme il est d'usage les années impaires, le Comité mixte a consacré l'essentiel de son attention sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2012-2013. Les autres sujets traités l'an dernier par le Comité portaient sur la gouvernance et les questions financières. L'Assemblée générale a approuvé toutes les décisions du Comité concernant le budget pour 2012-2013, à l'exception d'un changement à l'échelle du système des Nations Unies dans le processus de budgétisation visant à éliminer l'actualisation des coûts des postes.

Principales questions que le Comité mixte examinera en 2012

L'ordre du jour du Comité pour 2012 est très chargé et comporte plus de 40 points, y compris la prochaine évaluation actuarielle de la Caisse, ses investissements, et des questions de gouvernance ainsi que des questions administratives et des questions relatives aux prestations.

Dates des principales réunions prévues en 2012

Comité mixte :
3-11 juillet
(Paris)

Comité d'audit :
8-9 mars,
juin,
novembre

Comité d'actuaire :
13-15 juin
(New York)

**Comité des
placements :**
6-7 février,
7 mai,
2 juillet,
5 novembre

**Réunions de l'équipe
de direction :**
17 janvier,
17 avril,
19 juin,
2 octobre

Comme par le passé, vous serez informé dans la prochaine lettre annuelle de ce qui aura été décidé au sujet de ces différentes questions, ainsi que des questions connexes qui auront été examinées par le Comité mixte, et des décisions que l'Assemblée générale aura prises en 2012.

Annexe I

Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI)

La FAAFI représente et protège les intérêts des retraités et des autres bénéficiaires auprès du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et de son comité permanent.

Les retraités et autres bénéficiaires qui ont des questions à poser au sujet de leur pension et ont besoin de conseils peuvent s'adresser à la Fédération, aux membres de son secrétariat et aux associations qui en sont membres (énumérées ci-après). Les retraités et autres bénéficiaires qui résident dans un pays ou une région où il n'existe pas d'association d'anciens fonctionnaires internationaux peuvent s'enquérir auprès du secrétariat de la FAAFI des autres possibilités d'adhésion et solliciter son aide en ce qui concerne la procédure à suivre pour créer une association d'anciens fonctionnaires internationaux dans leur pays de résidence.

Vous trouverez des renseignements détaillés sur les moyens de contacter la Fédération et les associations membres sur le site Web de la FAAFI, à l'adresse suivante : <http://www.FAFICS.ORG>.

Secrétariat de la FAAFI

Président :

Andrés Castellanos del Corral
Room DC-1-580, United Nations
New York, NY 10017
États-Unis

Téléphone (bureau) : 1 212 963 2943
castellanosa@un.org
Téléphone (privé) : 1 718 424 2639

Secrétariat :

Bureau B.438
Adresse postale : bureau A.265
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone : 41 22 917 2225
Télécopie : 41 22 917 0681
fafics@unog.ch

Secrétaire :

Jayaraman Sundaresan
Bureau A.265
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone (bureau) : 41 22 917 2225
jsundaresan@unog.ch
Téléphone (privé) : 41 79 718 6258
jaysundaresan10@gmail.com

Secrétaire adjointe :

Lydia G. Ontal
Room DC1-580, United Nations
New York, NY 10017
États-Unis

Téléphone : 1 212 963 2943
ontall@un.org

Trésorier :

Juan Mateu
Bureau A.265
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10
Suisse

Téléphone (bureau) : 41 22 917 2223
fafics@unog.ch
Téléphone (privé) : 33 450 953 107
juanmateu@aol.com

Vice-Présidents :

Katia Chestopalov
Genève (Suisse)

katia.chestopalov@wanadoo.fr
Téléphone : 33 450 418 372
Portable : 33 622 204 27 59

Ahmed Hussain
Dhaka (Bangladesh)

ahmedh9@yahoo.com
Téléphone : 880 2 882 85 98

Mary Johnson
Edgecliff, NSW (Australie)

mary1945@ozemail.com.au
Téléphone : 61 293 625 212
Skype : marycatherinejohnson

Mario Lafuente
Santiago (Chili)

malafuro@gmail.com
Téléphone : 562 951 55 28

Linda Saputelli
New York (États-Unis)

saputelli@un.org
Téléphone : 1 212 963 8150

Josiane Taillefer
Paris (France)

josiannetaillefer@hotmail.com
Téléphone : 33 1 39 73 84 16

Pierre Adama Traore
Ouagadougou (Burkina Faso)

traoreap@yahoo.fr
Téléphone : 226 50 43 16 33

Groupe de travail permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée

Président :
Roger Eggleston

roger.eggleston@wanadoo.fr
Téléphone : 33 450 406 343

Vice-Présidente, Rapporteuse :
Linda Saputelli

saputelli@un.org
Tel : +212 963 2943

Groupe de travail sur les questions de pensions

Président :
Gerhard Schramek

g.schramek@aon.at
Téléphone : 43 1 802 87 12

Vice-chair/Rapporteur :
Pauline Barret-Reid

paulinebarretreid@yahoo.com.uk
Téléphone : 44 208 365 24 45

Représentants de la FAAFI auprès du Comité mixte pour l'année 2012

Andrés Castellanos del Corral

castellanosa@un.org
Téléphone : 1 212 963 8130

Roger Eggleston

roger.eggleston; @wanadoo.fr
Téléphone : 33 450 406 343

Mary Johnson

mary1945@ozemail.com.au
Téléphone : 61 029 362 52 12

Gerhard Schramek

g.schramek@aon.at
Téléphone : 43 1 802 87 12

Suppléants

Ana Maria Gudz Robak

gudzana@gmail.com
Téléphone : 537 830 04 37

Tedla Teshome

yifat123@yahoo.com
Téléphone : 251 11 465 57 08
Portable : 251 911 204 236

Liste des associations membres et membres associés de la FAAFI, par pays

(Au 16 janvier 2012)

(Il y a lieu de noter, dans la liste ci-après des associations membres et membres associées, que les heures indiquées sont exprimées en heure locale et qu'il faut par conséquent tenir compte des différences de fuseau horaire.)

Argentine

Asociación de Ex-
Funcionarios de las Naciones
Unidas de Argentina
(AFICS-Argentina)
c/o OPS/OMS
M.T. de Alvear 684, 3° Piso
AR – C1058AAH
Buenos Aires

Téléphone :
+54] (11) 4319 4200
Télécopie :
+[54] (11) 4319 4201
afics.argentina@gmail.com
www.onu.org.ar/viewpage.aspx?25
Permanence les mardis de 14 h
à 16 h

Australie

Australian Association of Former
International Civil Servants
(AAFICS-Australia)
c/o Mary C. Johnson
5/4 New McLean Street
AU – Edgecliff, NSW 2027

Téléphone :
+[61] (02) 936 252 12
mary1945@ozemail.com.au

Autriche

Association of Retired
International Civil Servants
in Austria (ARICSA-Vienna)
Vienna International Centre
Room A-0401
P.O. Box 100
AT- 1400 Vienna

Téléphone : [43] (1) 2600 26116
aricsa@iaea.org

Bangladesh

Association of Former United
Nations Staff of Bangladesh
(AFUNSOB-Bangladesh)
C/o. UNDP
IDB Bhaban, 7th Floor,
E/8-A, Rokeya Sharani,
Sher-e-Bangla Nagar,
Agargaon, Dhaka-1207, Bangladesh

Téléphone: +880 2 882 8598
Portable : + 880 1711 566 689
ahmedh9@yahoo.com
afunsob@gmail.com

Bolivie

Asociación Boliviana de
Ex Funcionarios de las
Naciones Unidas
(AFICS-Bolivia)
Casilla 9072
La Paz

Téléphone : [591-2] 279 7852
mampuero@enteinet.bo

Brésil

Associação de Antigos Funcionários
Internacionais n° Brasil
(AAFIB-Brazil)
Centro de Informações da ONU
Palácio Itamaraty
Av. Marechal Floriano 196
Centro 20080-002
Rio de Janeiro RJ

Téléphone :
[55] (21) 2511 1964
Télécopie :
[55] (21) 2428 6704
jcalexim@terra.com.br

Burkina Faso

Association des Anciens
Fonctionnaires des Nations
Unies au Burkina Faso
(AAFNU-BF)
c/o UNIC Ouagadougou
01 BP 135
OUAGADOUGOU 01

Téléphone : [226] 50 30 66 90
aafnubf@yahoo.fr

Cameroun

(Associate Member of FAFICS)
Association of Retired International
Civil Servants in Cameroon
(ARICSCAM)
GRA-Bota, P.O. Box 140
LIMBE, S. W. Province

Téléphone/télécopie :
+237 3333 3161/2269
Portable :
+237 7750 2895/2896
aricscam@yahoo.com

Canada

Association canadienne des
anciens fonctionnaires
internationaux
c/o ICAO
999 University Street
CA – Montréal,
QC H3C 5H7

Téléphone : [1] (514) 954 82 19,
poste 7064
acafi.cafics@icao.int

Chili

Asociación de Ex-Funcionarios
de Naciones Unidas en Chile
(AFICS-Santiago)
Edificio Naciones Unidas,
Office 1S-1
Avenida Dag Hammarskjöld 3477
Casilla 179 D
Santiago de Chile

Téléphone :
[56] (2) 210 22 82
[56] (2) 471 22 82
Télécopie : [56] (2) 208 02 52
afics2@cepal.org
afics@eclac.cl
asociacion.jubilados@cepal.org

Colombie

Asociación de Pensionados de Naciones Unidas en Colombia (ASOPENUC-Colombia)
Apartado Aéreo 90423
Avenid 82 N° 10-62,
Tercer Piso,
c/o Oficina Coordinador Residente de las NN.UU.-UNDP
Bogota, D.C.

Téléphone : [57] (1) 695 4189
Télécopie : [57] (1) 624 1543
asopenuc@hotmail.com

Costa Rica

Asociación Costarricense de ex Funcionarios de Naciones Unidas (ACEFUN)
c/o oficina PNUD
Apartado postal 4540-1000
San José

Téléphone : +506 22 68 75 72
Portable : +506 838 546 52
jorjul@racsa.co.cr

Égypte

Association of Former International Civil Servants (AFICS Egypt)
c/o ILO Office
9 Taha Hussein Street
Zamalek
Le Caire

Téléphone : +[202] 2399 93 39
Télécopie : +[202] 2736 08 89
aficsegypt@yahoo.com
Permanence téléphonique tous les jours de 10 heures à 14 heures : [202] 2399 9329

États-Unis d'Amérique

Association of Former International Civil Servants (New York) (AFICS (NY))
Room DC1-0580
United Nations
New York, NY 10017

Téléphone : +[1] (212) 963 29 43
Télécopie : +[1] (212) 963 57 02
afics@un.org
www.un.org/other/afics

Fédération de Russie

Association of Former International Civil Servants (AFICS-Moscow)
c/o UNDP- Moscow (for AFICS-Moscow)
9, Leontyevsky Lane
RU-125009 Moscou

Téléphone : +[7] (495) 787 21 86
Télécopie : +[7] (495) 787 21 01
Prière d'envoyer tout message électronique à l'adresse aficsmoscow@undp.org en indiquant « for AFICS » au début du message

Grèce

Adresse officielle :
Association of Personnel of the United Nations (APUNG-Greece)
Solomou 25
Athènes GR-10682
Adresse recommandée :
M^{me} Helen Argalias (Présidente)
5, Kastriassianaki St.
Athènes GR-11524

Téléphone : +[30] 210 692 76 58
Télécopie : +[30] 211 220 41 21
helenargalias@netone.gr

Congo

Association congolaise des anciens fonctionnaires des Nations Unies (ACAFNU-Congo)
s/c du PNUD
B.P. 465
CG-Brazzaville

Téléphone : +[242] 810 388
+[242] 811 679
Télécopie : +[242] 761 466 471
acafnu_president@yahoo.fr

Cuba

Asociación de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas en Cuba (AEFNUC-Cuba) c/o UNDP
Grand Central Station
P.O. Box 1608
New York, NY 10163-1608

Téléphone (PNUD) : +537 204 15 12 ou +537 204 15 13
Télécopie (via PNUD) : +537 204 15
16registry.cu@undp.org
aefnuc.cub@undp.org

Équateur

Asociación Ecuatoriana de Ex Funcionarios del Sistema de Naciones Unidas (AEFSNU-AFICS-Ecuador)
Reina Victoria 1539 y Av. Colón
Edificio Banco Gyaquil
10° piso, oficina 1004-B
Quito

Téléphone : +593-2-223 71 18, ou +593-2-223 44 88, ou +593-2-223 57 65
ceca@impsat.net.ec

Éthiopie

Association of Former International Civil Servants (AFICS-Addis Ababa)
c/o Economic Commission for Africa
PO Box 3001
Addis-Abeba

Téléphone : +251 11 544 32 70
Télécopie : +251 11 552 16 40
treshome@uneca.org

France

Association des anciens fonctionnaires de l'UNESCO (AAFU/AFUS-Paris) UNESCO,
Bureau 7B3.07
1, rue Miollis
FR-75732 Paris Cedex 15

Téléphone : +33 1 45 68 46 55 ou +33 1 45 68 46 53 ou +33 1 45 68 46 50
Télécopie : +33 1 45 68 57 79
afus@unesco.org

Inde – (Bangalore)

Association of Former United Nations Personnel in and of India (AFUNPI-Bangalore)
P.O. Box 5569
Bangalore

Téléphone : +[91] (80) 233 177 47
Télécopie : +[91] (80) 233 177 48
sajanakiram@yahoo.com

Inde – (New Delhi)

United Nations Pensioners'
Association (UNPA-New Delhi)
c/o M. Jagdish Aggarwal
D-96, Naraina Vihar
New Delhi 110 028

Téléphone :
+[91] (11) 257 983 57 ou
+[91] (11) 414 154 46
Portable : +[91] 999 986 61 07
jpnhdh@yahoo.com

Israël

Israeli Association of Former
International Civil Servants
(IAFICS-Israel)
c/o M. Michael Suess
P.O. Box 7572
I-52175 Ramat Gan

Téléphone/télécopie :
+972 3 674 76 32
iafics@gmail.com

Italie – (Turin)

Former Officials Association
(FOA-Turin)
International Training Centre of
the ILO
Viale Maestri del Lavoro 10
IT – 10127 Turin

Téléphone :
+[39] (11) 693 62 98
Télécopie :
+[39] (11) 693 66 40
foa@itcilo.org

Liban

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Lebanon)
c/o UNDP, UN House
Riad El Solh Square
P.O. Box 11-8575
LB – Beirut

Téléphone : +[961] 1 978 057
Télécopie : +[961] 1 981 510
aficsa@un.org

Mali

Association malienne
des Anciens fonctionnaires
internationaux des Nations Unies
(AMAFINU-Mali)
c/o PNUD
B.P. 120 – Quartier du fleuve
Bamako

Téléphone : +[223] 20 21 04 82
Adresser le courrier
électronique à :
mdkonare@yahoo.fr
mdkonare@hotmail.com
Président de l'AMAFINU

Mexique

Asociación de Ex Funcionarios
de las Naciones Unidas en
México
(AFPNU-Mexico)
Presidente Masaryk 29 – 2° Piso
Apartado Postal 6-718
Mexico D.F. 11570

Téléphone :
+[52 55] 526 396 41
(les mardis de 11 h 30 à
13 h 30)
Télécopie :
+[52 55] 553 111 51
afpnu.mexico@cepal.org
jl.garnica.afpnu@hotmail.com

Indonésie

Association of Former United
Nations Personnel and Retirees
(AFUNPR-Indonesia)
c/o UNDP Office
Menara Thamrin, 7th Floor
Jalan MH Thamrin Kav.3
Jakarta Pusat 10250

Téléphone :
+[62] (21) 314 13 08
(poste 720)
Télécopie :
+[62] (21) 314 52 51
un.pension.id@undp.org

Italie – (Rome)

Former FAO and other UN Staff
Association (FFOA-Rome)
c/o FAO
Viale delle Terme de Caracalla
IT – 00100 Rome

Téléphone :
+[39] (06) 570 548 62
+[39] (06) 570 559 16
+[39] (06) 570 556 23
Télécopie :
+[39] (06) 570 531 52
ffoa@fao.org

Kenya

Association of Former International
Civil Servants (AFICS-Kenya)
P.O. Box 47074
Nairobi 00200
Kenya

Téléphone :
+254 20 762 12 34
anastasia.gianopulos@unon.org
Adresser le courriel à l'adresse
indiquée ci-dessus, avec copie à
teddy@granopulos.home.co.ke
et au Président
(Petersimkin@gmail.com)

Malaisie, Singapour et Brunéi

Association of Former International
Civil Servants (AFICS-MSB)
c/o Wisma U.N.
Block C Damansara Office Complex
Jalan Dungun
50490 Kuala Lumpur

Téléphone : +60 12 212 54 02
Télécopie : +60 37 980 15 06
kongmei2@gmail.com

Maurice

Association of Former International
Civil Servants in Mauritius
(AFICS-M)
Botanical Garden, Royal Road
Melrose

Téléphone : +230 423 45 00
mklatchia@intnet.mu

Myanmar

Informal Group of Former
International Civil Servants in
Myanmar (IGFICS-Myanmar)
N° 6, Natmauk Road, Tamwe
Township
Yangon 11211
Myanmar

Téléphone : +95 1 542 911
(PNUD)
Télécopie : +95 1 545 634
(PNUD)
registry.mm@undp.org
La correspondance doit être
adressée au PNUD. Le courriel
doit être précédé de la
mention : « Kindly pass this to
U Hla Min, Focal Point for
IGFICS-Myanmar ».

Nigéria

Association of Former United Nations Civil Servants Nigeria (AFUNCS)
c/o Ms. Adesola A. Oluwatomi
UNICEF B-Field Office
14B Lugard Avenue, Ikoyi, Lagos
Nigeria

Téléphone :
+(234-1) 269 07 27, 774 064,
46 156 44-5
Télécopie : +(234-1) 4614298
aoluwatomi@unicef.org

Pakistan

Association of UN Pensioners in Pakistan (AUNPP)
c/o UNDP, H. N° 124, St. N° 11
Sector E-7
Islamabad

Téléphone (bureau) :
(92-51) 265 284 050
Portable : +(92-34) 551 047 16
(Président)
+(92-33) 356 023 50
(Secrétaire général)
Télécopie :
+[92] 51 265 25 36
m.mateenuddin@gmail.com
ou shams1947@yahoo.com

Pays-Bas

Association of Former International Civil Servants (AFICS-Netherlands)
Secrétariat :
M. Eddy van Dijk
Putenburgerlaan 81H
NL-3812CC Amersfort

Téléphone :
+[31] (0) 33 888 57 97
anton.kruiderink@hotmail.com
afics.secretaris@gmail.com

* La correspondance destinée à l'AFICS-NL peut être adressée par courrier électronique soit au secrétariat, comme indiqué ci-dessus, soit à l'une des adresses indiquées

Philippines

Association of Former International Civil Servants (AFICS-Philippines)
c/o UNDP, 30th Floor, RCBC Plaza, Sen. Gil Puyat Cor. Ayala Avenue
Makata City

Portable :
+639 17 81
+639 71 06
Télécopie :
+63 2 576 11 90
AFICS.Philippines@yahoo.com
Coordonnateur :
Medy_kapunan@yahoo.com

Royaume-Uni

British Association of Former United Nations Civil Servants (BAFUNCS)
Meadowcroft, Field Road
Kingham
OX7 6YR

Téléphone :
+[44] 0 160 865 91 42
(Président)
fafics@bafuncs.org
mikedvd@hotmail.com

Nouvelle-Zélande

N.Z. Association of Former U.N. Officials (AFUNO-New Zealand)
c/o Dr. Rex Billington
162 Cliff View Drive
Green Bay
Auckland

Téléphone :
+[64] (9) 826 34 89
rex.billington@clear.net.nz

Paraguay

Asociación Paraguaya de Ex Funcionarios de Organismos de Naciones Unidas (APEFONU/AFICS-Paraguay)
UN Building Basement
Naciones Unidas
Saravi esq. Av. Mariscal López
Edificio
Asunción

Téléphone : +[595] (21) 611 980
(poste 141)
Télécopie : +[595] (21) 611 981
afics.py@undp.org
apefonu.py@undp.org

Pérou

Asociación de Ex Funcionarios de las Naciones Unidas en el Perú (AEFNUP)
c/o Fernando Quevedo
Complejo Pérez de Cuéllar
Av. del Ejército 750
Magdalena

Téléphone :
+[51] 1 242 65 32
fgquevedog@gmail.com
zuniganora@hotmail.com

République démocratique du Congo

Association des Retraités des Nations Unies au Congo
c/o PNUD (ARNUC-Congo-Kinshasa)
B.P. 7248
Kinshasa/Gombe

Téléphone :
+[243] 99 99 49 134
arnuc@yahoo.fr

Somalie

UN Pensioners Association in Somalia (UNPAS-Somalia)
c/o UNDP-Somalia
P.O. Box 28832
Nairobi, Kenya
Coordonnateur :
Ahmed Yusuf Hussain
P.O. Box 749, Garissa, Kenya

Téléphone :
+254 716 635 209
is4rogte@gmail.com

Sri Lanka

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS – Sri Lanka)
c/o Mr. R.S. Seneviratne
8/1, Charles Drive
Colombo 3

Téléphone :
+[9411] 257 31 81
rssenev@gmail.com

Suisse

Association des anciens
fonctionnaires internationaux/
Association of Former International
Civil Servants
(AAFI-AFICS-Genève)
Bureau A.265
Palais des Nations
1211 Genève 10

Téléphone :
+[41] (22) 917 33 30
+[41] (22) 917 26 26 (Président)
Télécopie : +[41] (22) 917 00 75
aafi-afics@unog.ch
<http://afics.unog.ch/afics/afics.htm>

Tanzanie

United Nations Pensioners'
Association of Tanzania
(UNAPATA-Tanzania)
P.O. Box 9182
Dar es Salaam

Téléphone :
+[255] 22 266 800 00
Télécopie :
[255] 22 266 87 49 (PNUD)
dorah45@hotmail.com
(Présidente)

Thaïlande

Association of Former International
Civil Servants (AFICS-Thailand)
Ground Floor UNCC
United Nations Building
Bangkok 10200

Téléphone : +[66] (2) 288 18 90
Portable : +[66] (81) 371 02 41
Télécopie : +[66] (2) 288 10 88
escap_un_retirees.unescap
@un.org

Ukraine

Association of Former
International Civil Servants
(AFICS-Kiev)
36B, Schersa Street, Apartment
127
Kiev 01133

Téléphone :
+38 (0)44 569 17 26
slava_1931@km.ru

Uruguay

Asociación de Ex-Funcionarios de
las Naciones Unidas en Uruguay
(AFICS Uruguay)
c/o UNDP
Javier Barrios Amorín 870 P.3
Casilla de Correo 1207 – Correo
Central
11200 Montevideo

Téléphone : +[598] (2) 412 33 57
ou +[598] (2) 412 33 59
Télécopie : +[598] (2) 412 33 60
aficsuruguay.crocibrea2
@gmail.com
encb1204@gmail.com

Le Fonds de prévoyance de la BAFUNCS est ouvert à tous les anciens fonctionnaires de l'ONU et des autres organisations du système des Nations Unies (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge) qui résident actuellement au Royaume-Uni, qu'ils perçoivent ou non une pension des Nations Unies et qu'ils soient ou non membres de l'Association. Le Conseil d'administration du Fonds examine tous les cas d'embarras financier ou de frais imprévus causant des difficultés particulières, et peut accorder des dons en espèces ou des prêts à court terme sans intérêt. Il ne peut être fait appel au Fonds pour le paiement des cotisations d'adhésion. Le Conseil d'administration doit pouvoir contrôler la validité d'une demande et le demandeur sera éventuellement mis en contact avec un membre de la BAFUNCS chargé de procéder à cette vérification. La confidentialité est scrupuleusement respectée dans le traitement des dossiers. Les demandes d'assistance ou de renseignements doivent être adressées à :

The Clerk/Treasurer
BAFUNCS Benevolent Fund
41 Riverine, Grosvenor Drive
Maidenhead, Berks SL6 8PF
Royaume-Uni

B. Autres associations non affiliées à la FAAFI

Tous les autres groupes ou associations, qu'ils soient ou non affiliés à la FAAFI, peuvent bénéficier du plein appui de cette dernière et lui soumettre tout problème rencontré individuellement ou collectivement par leurs membres. La Fédération leur sera reconnaissante de présenter ces problèmes de manière circonstanciée, en vue de faciliter la recherche d'une solution.

Toutes les associations intéressées sont invitées à demander leur affiliation à la FAAFI.

Afghanistan

Coordonnateur pour une future FAAFI en Afghanistan
M. Sham L. Bathija
c/o SEAP
34d floor, Marmarin Palace (Sadarat)
Kabul

Téléphone : +93 202 105 023
sbseap@yahoo.com
bathijas@yahoo.com

Bélarus

United Nations Assistance Association of Belarus
(UNAAB-Minsk)
Président : Vladimir E. Sobolev
69152 Kolasa Street
Minsk 110113

Téléphone : +375 172 03 26 90
sobolev@cci.by

Bénin

Coordonnatrice pour une future FAAFI au Bénin :
M^{me} Jeanne Azalin
c/o PNUD
01 BP 506
Cotonou

Téléphone : +229 90 92 19 57
et +229 97 58 37 59
Jazanlin@yahoo.fr

Chypre

Coordonnateur pour une future FAAFI AFICS à Chypre
Anders Tholle
P.O. Box 54886
CY – 3728 Limassol

anderstholl@hotmail.com
Tel : +412 196 197 02

Espagne

Coordonnateur :
M. Armando Duque González

Téléphone : +34 639 104 977
aduqueg@hotmail.com

Ghana

Ghana Association of Former International Civil Servants
(GAFICS)
Président : M. Emmanuel Bentil-Owusu
c/o UNDP
P.O.Box 1423
Accra

Téléphone : +233 244 28 00 12
Portable : +233 21 77 68 92
mggbowusu@hotmail.com
info@gafics.org
cc : abakah@unfpa.org

Îles Fidji et autres îles du Pacifique

Coordonnateur pour une future FAAFI aux îles Fidji
et dans les autres îles du Pacifique

Robert Kruger
PO Box 440, Denarau
Nadi, îles Fidji

Téléphone : +679 675 07 75
afics.pac@gmail.com

Nicaragua

Coordonnateur pour une future FAAFI au Nicaragua :
M^{me} Teresa Diaz-Lacayo
c/o PNUD
Apartado Postal 3260
Managua

ttdila@hotmail.com

Portugal

Association portugaise d'anciens fonctionnaires
internationaux (APAFI)
Coordonnateurs : M^{me} Joana Gomes/M. Castro de Almeida
c/o Escritório de OIT em Portugal
Rua Viriato, n^o 7, 7^o
Lisbonne

Téléphone : bureau de l'OIT à Lisbonne
+351 21 317 34 40
gomes@ilo.org
ccastroalmeida@netcabo.pt

Sénégal

Association sénégalaise des anciens fonctionnaires
internationaux (ASAFI)
Président : M. Alioune Mbodji Dione
c/o PNUD, Immeuble Fayçal,
19, rue Parchappe
Dakar

Téléphone : +221 33 88 824 74 83
cheikh166@hotmail.com
msock@sentoo.cn

Zambie

Zambian Association of UN Former International Civil
Servants (ZAUNFICS)
Coordonnateur : M. Pharaoh H. Kalapa²
c/o UNDP
P.O. Box 31966
Lusaka 10101

Téléphone : +260 9 77 79 43 18
pharaohhkalapa@yahoo.com

C. Autres sources d'assistance

Certaines entités autres que les associations affiliées à la FAAFI se trouvent dans des endroits plus aisément accessibles et sont parfois en mesure de fournir une aide particulière aux anciens fonctionnaires de certaines organisations (ainsi qu'à leurs conjoints, veufs ou veuves, et autres personnes à charge). La FAAFI et/ou l'organisation qui vous employait pourront éventuellement vous aiguiller à cet égard. Les bénéficiaires qui résident dans la région de Genève étant de plus en plus nombreux, il convient de noter qu'outre l'Association des anciens fonctionnaires internationaux (AAFI-AFICS), qui est affiliée à la FAAFI et représente les anciens fonctionnaires de toutes les organisations du système des Nations Unies, des associations affiliées ou non, constituées par des retraités d'organisations ayant leur siège à Genève (CCI, GATT/OMC, BIT, OMM, OMS et UIT) fournissent une assistance.

Afghanistan

Coordonnateur pour une future FAAFI en Afghanistan
M. Sham L. Bathija
c/o SEAP
34d floor, Marmarin Palace (Sadarat)
Kabul

Téléphone : +93 202 105 023
sbseap@yahoo.com
bathijas@yahoo.com

Association des anciens fonctionnaires de l'OMS (AFSM-WHO)

Bureau 4141
Siège de l'OMS
Avenue Appia 20
CH-1211 Genève 27

Téléphone: +41 (0)22 791 31 03/31 92
Télécopie: +41 (0)22 791 31 11
(à l'attention de l'AFSM)
aoms@who.int

Section des anciens fonctionnaires du Syndicat du personnel du BIT

Bureau 6-8
Route des Morillons 4
CH-1211 Genève 22

Téléphone: +41 (0)22 799 64 23
Télécopie: +41 (0)22 798 86 85
anciens@ilo.org

Association des anciens fonctionnaires de l'UIT

Bureau V-23
Union internationale des télécommunications (UIT)
Place des Nations – case postale
CH-1211 Genève 20

Téléphone: +41 (0)22 730 55 84
retraites@itu.int

Association des anciens fonctionnaires du GATT et de l'Organisation mondiale du commerce

c/o Ian Bates, bureau CDM-132
Organisation mondiale du commerce
Centre William Rappard
Rue de Lausanne 154
CH-1211 Genève 21

Téléphone: +41 (0)22 739 51 11

**Association des anciens fonctionnaires du CCI
(AFIS-AAFC)**

c/o Centre international du commerce (CCI)
Palais des Nations
CH-1211 Genève 10

(Président) Téléphone/Télécopie:
+41 (0)21 824 30 34
Portable: +41 (0)78 752 90 02
olof.karsegard@bluewin.ch

**Association des anciens fonctionnaires de l'OMM
(Amicale)**

Bureau 1J95
Organisation météorologique mondiale
Case postale 2300
CH-1211 Genève 2

Téléphone: +41 (0)22 730 80 56
(par l'intermédiaire de l'Association du
personnel)
amicale@wmo.int

En outre, il a été créé une Association des anciens fonctionnaires de l'OMS en Asie du Sud-Est, qui défend les intérêts de ses membres et les tient informés des faits nouveaux qui sont susceptibles de les intéresser où qu'ils surviennent dans le monde. Elle est ouverte à tous les anciens fonctionnaires de l'OMS et aux conjoints survivants de ces anciens fonctionnaires installés dans les pays que l'OMS inclut dans la région de l'Asie du Sud-Est, à savoir, actuellement, les 11 pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Maldives, Myanmar, Népal, République populaire démocratique de Corée, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste. Les coordonnées de l'Association sont les suivantes.

**Association of Former WHO Staff in South-East Asia
Region**

WHO South-East Asia Regional Office
Indraprastha Estate
New Delhi-110002

Téléphone : +(91 11) 233 708 04
Télécopie : +(91 11) 233 793 95
exstaffwho@yahoo.com
afsm@searo.who.int

Une assistance peut également être obtenue auprès de la Caisse de versements spéciaux, qui a été créée par le Conseil d'administration du BIT. Ces versements n'entraînent aucune obligation contractuelle de la part du BIT. Pour toute demande d'information, prière de s'adresser à :

Section des pensions du BIT

(Division des ressources humaines)

Téléphone : +(41 22) 799 74 93
Télécopie : +(41 22) 799 85 71
Courriel : pension@ilo.org

Annexe II

Adresse électronique du comité des pensions du personnel de chacune des 23 organisations affiliées à la Caisse

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	M ^{me} R. Sabat	r.sabat@iaea.org
Autorité internationale des fonds marins	M ^{me} Nkechi Onyedim	nonyedim@isa.org.jm
Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM)	M. B. Pisani	bp@iccrom.org
Centre international pour le génie génétique et la biotechnologie (CIGGB)	M ^{me} F. Misiti	misiti@icgeb.org
Cour pénale internationale (CPI)	M. E. Gouws	etienne.gouws@icc-cpi.int
Fonds international pour le développement agricole (FIDA)	M ^{me} L. Orebi	l.orebi@ifad.org
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	M ^{me} I. Rusedski	irusedski@icao.int
Organisation des Nations Unies	M. B. Cochemé	unjspf@un.org
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme alimentaire mondial (PAM) (participants internationaux et participants du siège)	M ^{me} K. Guseynova	Staff-Pension-Committee@fao.org
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	M ^{me} P. Nenonen	p.nenonen@unido.org
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	M. M. Ghelaw	m.ghelaw@unesco.org
Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP)	M. R. Arnitis	hq@eppo.fr ou madene@eppo.fr
Organisation internationale du Travail (OIT)	M ^{me} C. McGarry	pension@ilo.org
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	M ^{me} Y. Mortlock	YMortlock@iom.int
Organisation maritime internationale (OMI)	M. A. Nathoo	anathoo@imo.org
Organisation météorologique mondiale (OMM)	M ^{me} P. Geddes	pgeddes@wmo.int
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	M ^{me} T. Dayer	therese.dayer@wipo.int
Organisation mondiale de la Santé (OMS)	M ^{me} B. Sperandio de Llull	sperandiob@who.int
Organisation mondiale du tourisme (OMT)	M ^{me} C. Molina	cmolina@unwto.org
Tribunal international du droit de la mer	M. K. K. Gaba	gaba@itlos.org
Tribunal spécial pour le Liban	M ^{me} M. Kashou	stl-pension-secretariat@un.org
Union internationale des télécommunications (UIT)	M ^{me} M. Wilson	marianne.wilson@itu.int
Union interparlementaire (UIP)	M. J. Piper	vb@mail.ipu.org